



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la coordination et du soutien
interministériels
Pôle de l'environnement

**Décision portant constitution de la liste
départementale des commissaires
enquêteurs pour l'année 2021**

VU le code de justice administrative ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n°2011-1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2020 portant modification de la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

VU les candidatures reçues par le secrétariat de la Commission ;

CONSIDÉRANT les délibérations et le compte-rendu de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur réunie le 9 novembre 2020 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2021 est établie comme suit :

- Monsieur Bernard ALEXANDRE**
- Monsieur Yves ARNEAULT**
- Madame Frédérique BINET**
- Monsieur Boris BLAIS**
- Monsieur Christian CHEVALIER**
- Monsieur André CLAVEAU**
- Monsieur Emmanuel DOUCHIN**
- Monsieur Gabriel DUVEAU**
- Monsieur Bernard GIRAUD**

- Monsieur Pierre GUILLO
- Monsieur Matthieu HOLTHOF
- Monsieur Christian LAMBERTIN
- Monsieur Jacques LE HAZIF
- Monsieur Michel LICHOU
- Monsieur Jean-Yves LUCAS
- Monsieur William PAULET
- Monsieur Claude PELLOQUIN
- Monsieur Bernard PIPET
- Monsieur Gilles RABAULT
- Monsieur Jean-Claude SIRON
- Monsieur André TOURAINE
- Monsieur Patrick WEBER

Article 2 : La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres et pourra être consultée à la Préfecture des Deux-Sèvres ainsi qu'au greffe du Tribunal administratif de POITIERS.

Article 3 : La présidente du Tribunal administratif de POITIERS et la secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Niort, le 11 12 20

La Présidente du tribunal administratif
De Poitiers,
Présidente de la Commission,

S. Pellissier

Sylvie PELLISSIER